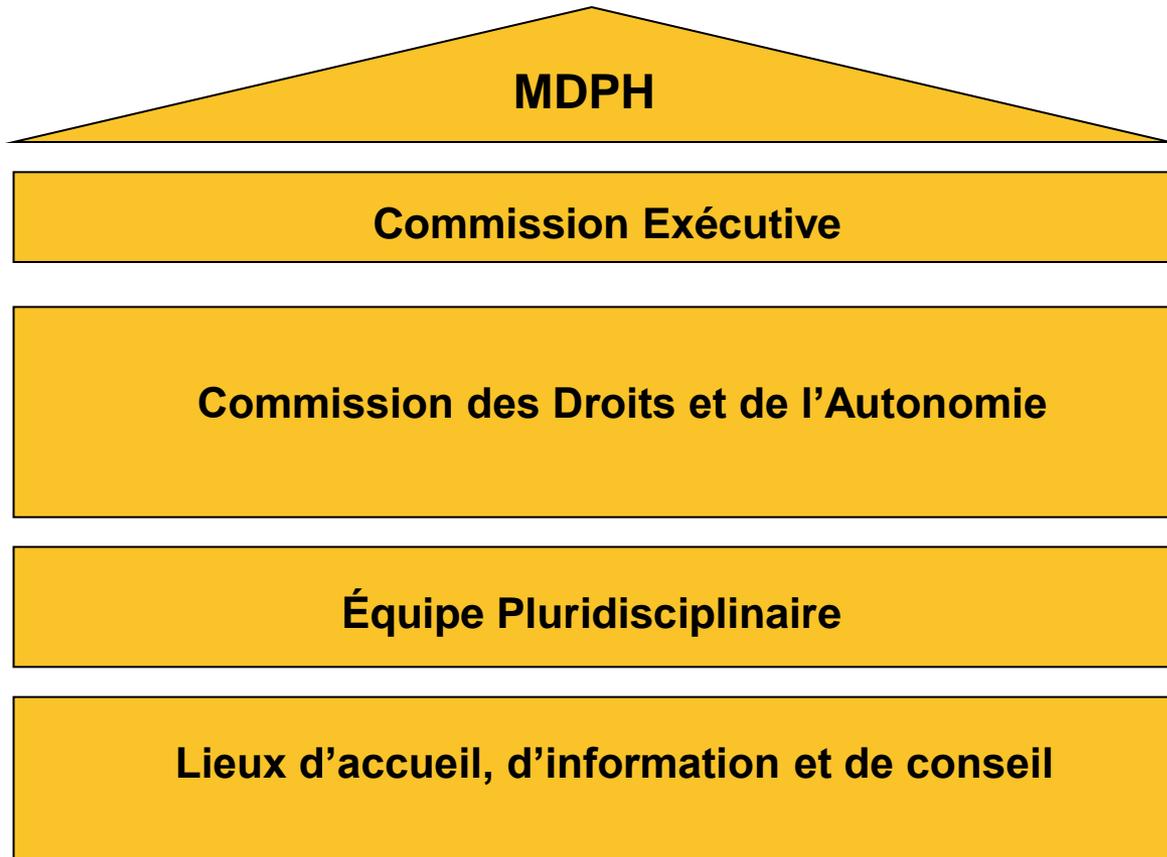


HANDICAP PSYCHIQUE ET EMPLOI

MDPH 68



MDPH : les Missions

- Accueillir, Informer, Accompagner,
- **Evaluer** les situations de handicap , afin de déterminer les droits et les prestations des personnes handicapées en fonction de leur projet de vie,
- Organiser la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées** (CDAPH),
- Promouvoir l'accessibilité,
- Centraliser l'expertise,

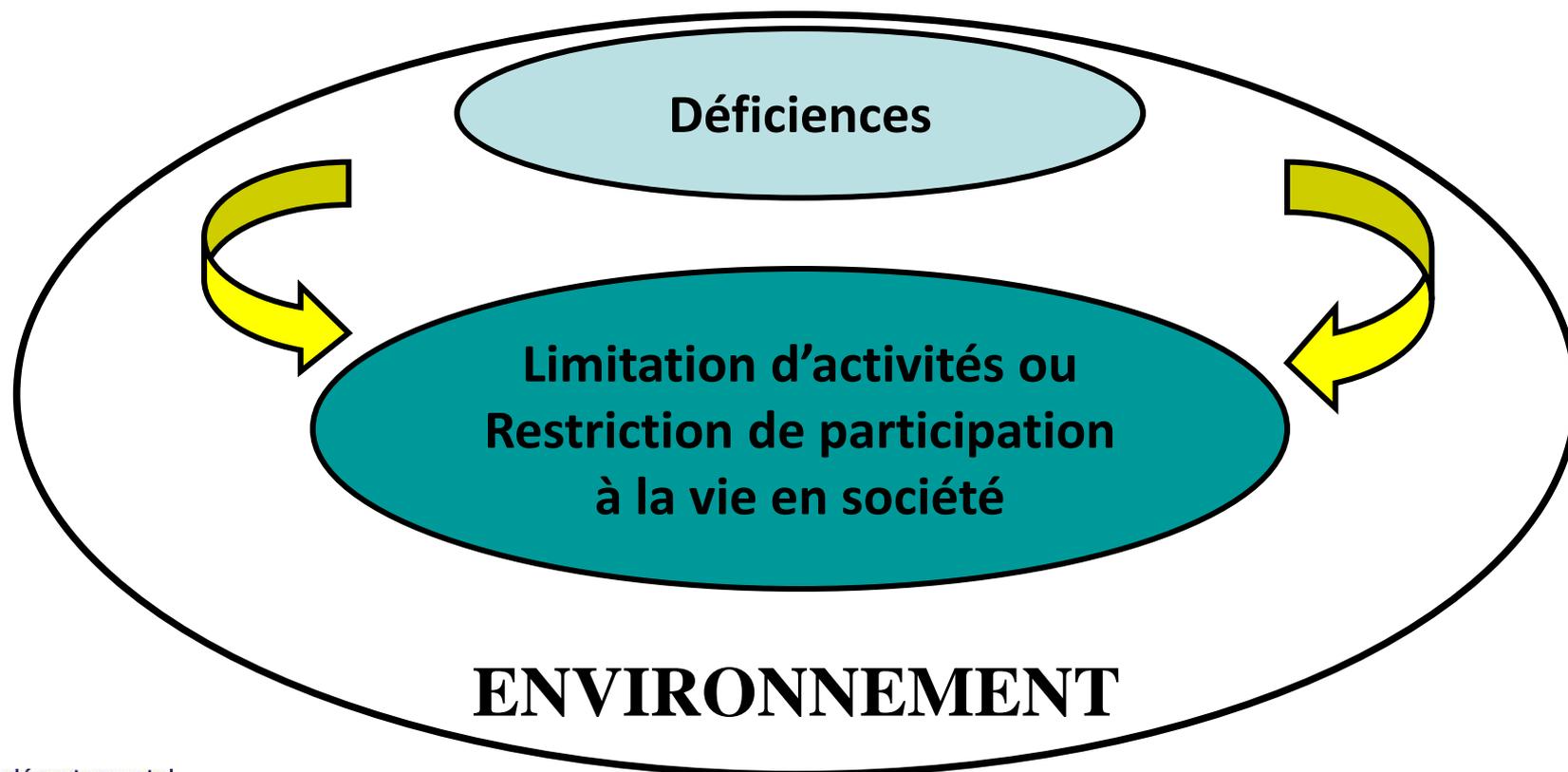
Conseil départemental



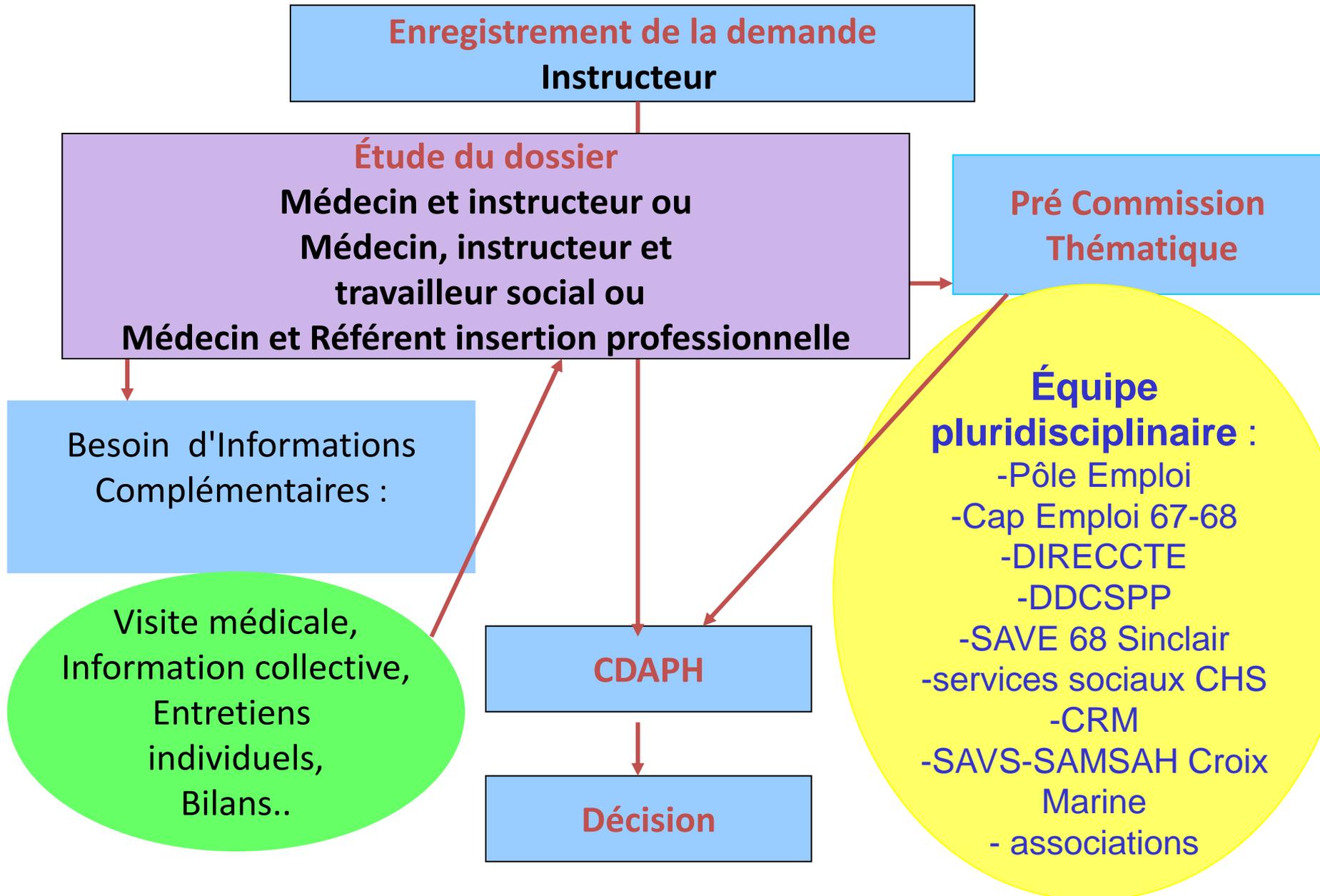
Haut-Rhin

MDPH
Départementale
des Personnes
Handicapées
Maison du Haut-Rhin

Définition du Handicap : Modèle de la loi de 2005



Procédure d'Instruction des demandes Prestations - orientation professionnelle



La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

23 membres

4 - Département

**4 - État :
ARS, DDCSPP, Éducation
Nationale, DIRECCTE**

**2 - Organismes de
protection sociale**

**2 - Organisations
syndicales**

**2 - Organismes
gestionnaires des
établissements ou
services médicosociaux**

PRESIDENT
désigné par les membres

**Compétences de la
CDAPH :**

**Prendre les décisions
relatives aux droits et
aux prestations des
personnes en situation
de handicap.**

**7 – représentants
d'association de
Personnes Handicapées**

**1 - membre du Conseil
Départemental consultatif
des personnes
handicapées**

**1 - membre des
associations de parents
d'élèves**

Quels droits, quelles prestations?

- La RQTH
- L'orientation professionnelle
- Les allocations **AAH** et AEEH
- Le complément de ressources
- La carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte européenne de stationnement
- Les orientations vers un EMS
- La Prestation de Compensation du Handicap
- L'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse



Les décisions de la CDAPH dans le champ de l'orientation professionnelle

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

La [loi 2005-102 du 11 février 2005](#) stipule : « est considéré comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par la suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychique ».

Pour **QUI** : Personnes adultes handicapées qui souhaitent travailler ou qui travaillent déjà et jeunes de + de 16 ans scolarisés et qui souhaitent intégrer un contrat d'apprentissage

Pourquoi demander une RQTH ?

- Accéder à un ensemble de mesures : **appui à l'élaboration d'un projet professionnel, aide à la formation, éligibilité aux contrats aidés...**
- Bénéficier des aides de **l'AGEFIPH, de l'OETH** ou du **FIPHFP** pour l'insertion ou le maintien en milieu ordinaire de travail,
- Accéder à la **fonction publique** par concours, aménagé ou non, ou par recrutement contractuel spécifique,
- Bénéficier de la co-traitance Cap emploi.

Les décisions de la CDAPH dans le champ de l'orientation professionnelle

Toute décision de **RQTH** est en principe accompagnée d'une décision **d'orientation professionnelle**

- * **Milieu Ordinaire de Travail**
- * **Milieu Protégé (ESAT)**
- * **Centre de rééducation professionnelle pour une pré orientation, un bilan UEROS ou une formation professionnelle**

L'Orientation professionnelle en milieu ordinaire de travail

- Les **entreprises ordinaires** et la fonction publique
- Les **entreprises adaptées** appartiennent **au milieu ordinaire** mais l'effectif de travailleurs handicapés doit être de 80%.



L'Orientation professionnelle en milieu protégé

- Les **ESAT** accueillent :
 - Des personnes dont la capacité de travail est réduite de 2/3
 - Des personnes dont capacité de travail $> 1/3$ mais qui nécessitent un soutien médical, éducatif, social ou psychologique.

Quelques chiffres

- **14 839** Personnes adultes ont eu au moins une décision MDPH en 2016
- Dont **2 325** personnes ayant un handicap lié uniquement à la maladie psychique

– Accord AAH	1 393
– Accord RQTH	885
– Orientation vers le Milieu Ordinaire de travail	162
– Orientation vers Milieu Protégé (ESAT)	184
– Centre de Rééducation Professionnelle	87
• Dont élaboration de projet	51
• Formation préparatoire ou qualifiante	36

- Droits ouverts au 31 12 2016 (nbre de personnes handicap psychique): AAH 4485 : et RQTH 3286

Pôle emploi

Accueillir, orienter, accompagner, indemniser ,...



Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Pôle emploi est le premier acteur du marché de l'emploi en France : 900 agences locales et 54 000 collaborateurs.

Pour le Haut-Rhin, **c'est 10 agences de proximité et 1 agence de services spécialisés** (CSP –licenciements éco, Psychologues du travail pour l'orientation, MRS, ...) et près de 400 conseillers à l'emploi.

Les 6 missions de Pôle emploi :

1. Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi (DE), tenir celle-ci à jour, assurer le contrôle de la recherche d'emploi.

Trois conditions pour s'inscrire et rester inscrit(e) :

-> être **apte au travail** à temps partiel ou complet et avoir le droit d'accéder au marché du travail

-> être **disponible** (pas en arrêt maladie, en formation...)

-> être en **recherche active d'emploi**

Comment faire pour s'inscrire?

En ligne sur www.pole-emploi.fr , 7j/7 et 24 h / 24 depuis votre domicile, ou sur une borne informatique au sein de votre Pôle emploi (pour être aidé + 3949)

2. Prospecter le marché du travail, aider et conseiller les entreprises dans leur recrutement, assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi (1 équipe dédiée aux entreprises installée dans chaque agence depuis juillet 2015),

et participer activement à **la lutte contre les discriminations à l'embauche** et pour l'égalité professionnelle.

Les 6 missions de Pôle emploi :

3. Accueillir, informer, orienter et **accompagner les personnes à la recherche d'un emploi**, d'une formation ou d'un conseil professionnel

❑ **les conseillers Pôle emploi** proposent aux Demandeurs d'Emploi -dont les DE reconnus TH (5573 DE BOE au 31 01 2017), en fonction de leurs attentes et besoins : **4 modalités de suivi et d'accompagnement personnalisé**

-> le **Suivi et l'appui à la recherche d'emploi**: pour les DE les plus autonomes et proches du marché du travail

-> l' **Accompagnement guidé**, idéal pour ceux qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche d'emploi ou d'une formation, ou la construction de leur projet

-> l' **Accompagnement renforcé** : pour des DE éloignés de l'emploi, qui ont impérativement besoin d'avoir des entretiens physiques réguliers avec leur conseiller.

-> l' **Accompagnement global** : pour les DE qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles, très éloignés de l'emploi. **Ils ont un conseiller dédié** qui articule ses actions **avec un travailleur social du Conseil départemental du Haut-Rhin.**

Pour certains DE reconnus TH, Pôle emploi propose des accompagnements spécifiques :

- ❑ **Par les consultants de Cap emploi** par délégation du suivi par Pôle emploi

Pour qui ?

Les DETH orientés en milieu ordinaire de travail, **en fonction de leurs attentes et au regard de leur handicap**, qui ont besoin d'un accompagnement spécialisé pour une **recherche directe d'emploi**, ou être aidé pour **définir un nouveau projet** professionnel, pour **se reconvertir ou se former**

Pour 1/4 environ des DE reconnus Travailleurs Handicapés (1500 DE sur le Haut-Rhin)

- ❑ **Par le SAVE 68 Sinclair :**

Le SAVE 68 Sinclair accompagne , oriente les DE reconnus TH sur prescription de : Pôle emploi, Cap emploi et les Missions locales

Accompagner l'orientation et la formation

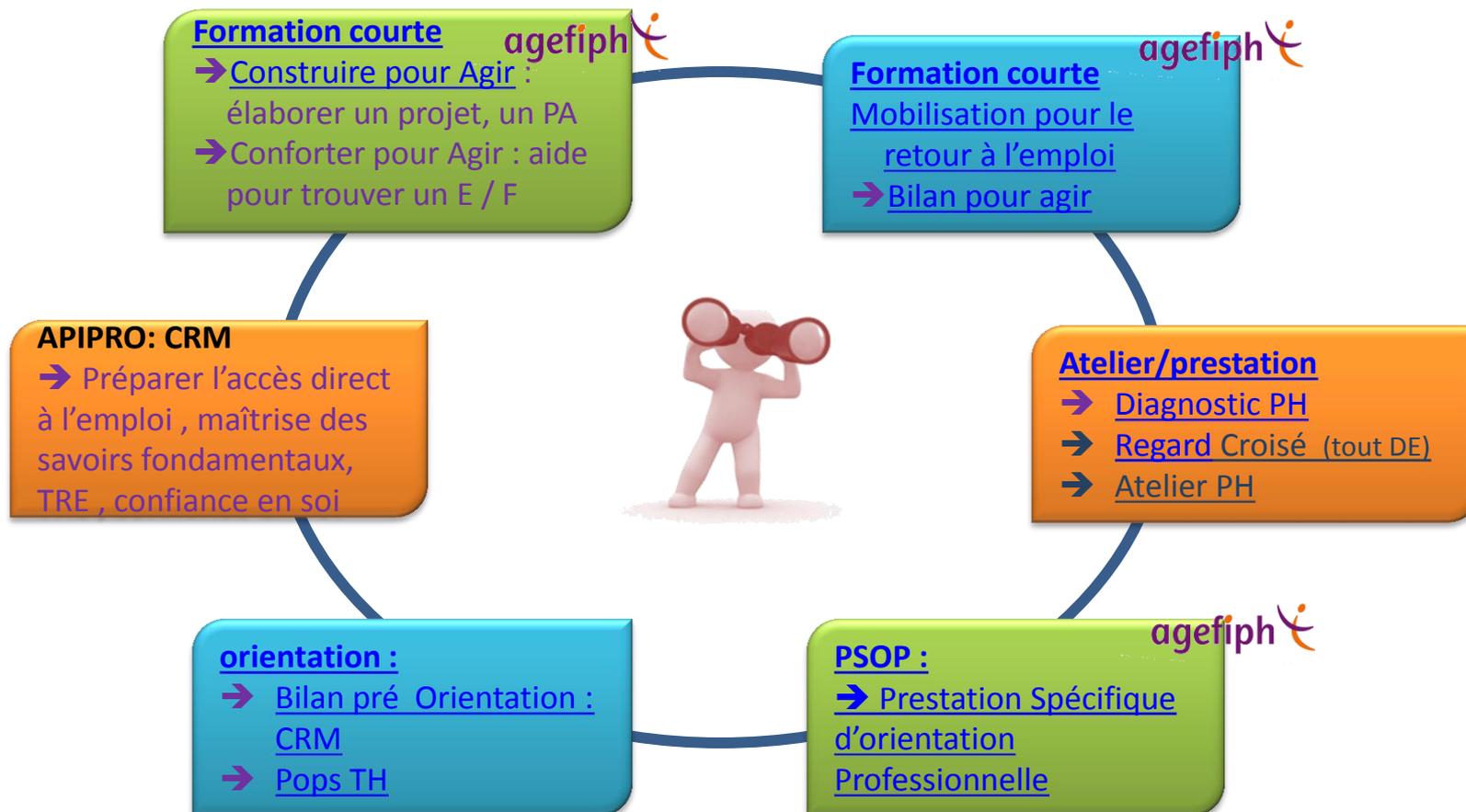
Par la nouvelle offre de services en orientation et le Conseil en Evolution Professionnel :

- > l'un généraliste mis en œuvre par les conseillers à l'emploi auprès des DE qu'ils accompagnent
- > et l'autre spécialisé mis en œuvre par les psychologues du travail.

Pôle emploi propose **des prestations adaptées aux profils et aux besoins des différents publics** pour **définir un nouveau projet professionnel, se reconverter, pour se former et aller à l'emploi ou créer son propre emploi.**

Aux côtés des Conseils régionaux, Pôle emploi fait également partie des **principaux financeurs de formations pour les demandeurs d'emploi** : un rôle essentiel en matière de prescription et un levier majeur d'accès à l'emploi. En 2016, le Plan 500 000 a permis de doubler le nombre d'entrées en formation – dont des formations pour les DEPH financées ou cofinancées par l'AGEFIPH. (Pour le Haut-Rhin : plus de 11500 DE entrés en formation sur l'année 2016).

Choisir un métier , élaborer son projet et trouver un emploi = des prestations spécifiques pour les DE PH



Prestation Handicap Projet (adéquation Homme/ Projet/ Handicap) : Visite Médicale médecin RESI 1x 1h)

PPS Prestations Ponctuelles Spécifiques (Evaluation, diagnostic selon le type de déficience) : 1/2 jour → agefiph

Accompagnement jusqu'à 3 mois et plus)

Les 6 missions de Pôle emploi :

4. Indemniser pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage (UNEDIC) - et pour le compte de l'État.

Les agents Gestion des Droits, dans chaque agence traitent les demandes d'**Allocation de Retour à l'Emploi** et d'Allocation Spécifique de Solidarité.

5. Recueillir, traiter, diffuser et mettre à disposition les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi (statistiques du chômage, études et rapports,...).

6. Mettre en œuvre toutes les **autres actions confiées par l'État**, les collectivités territoriales et l'Unédic en relation avec sa mission.

Par exemple : Les actions de partenariat comme la convention de coopération avec Cap emploi, ou la MDPH

Le Plan 500 000 formations en 2016, la promotion et la prescriptions des mesures et contrats aidés

CAP EMPLOI

Une trentaine de collaborateurs en Alsace
pour l'adéquation emploi, compétences et handicap...

Nos clients:

- **Les personnes reconnues handicapées**, inscrites ou non à Pôle emploi, s'inscrivant dans une démarche active d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail, ayant besoin, au regard de leur handicap, d'un accompagnement spécialisé de leur parcours d'insertion professionnelle.
- **Les employeurs**, privés ou publics, quel que soit leur effectif.

L'ensemble des services proposés par Cap emploi sont gratuits car financés par l'AGEFIPH, le FIPH-FP et Pôle emploi.

Offre de service Cap emploi aux personnes handicapées

Notre métier: l'accompagnement des personnes handicapées

4 services:

« évaluation et diagnostic »

« élaboration et/ ou validation d'un projet professionnel »

« définition, mise en œuvre et suivi d'un projet de formation »

« appui à l'accès à l'emploi »

Offre de service Cap emploi aux employeurs

Information et mobilisation sur l'emploi des personnes handicapées...

- statut de TH dans la perspective de dédramatiser la notion de handicap
- cadre légal relatif à l'emploi des TH
- mesures de droit commun et/ou spécifiques existantes pour le recrutement et l'insertion professionnelle de ce public
- possibilités d'aménagement de poste, d'accessibilité des locaux de travail et des postes de travail et plus généralement de maintien dans l'emploi

Appui au recrutement...

- transmission de candidatures présélectionnées et validées correspondant aux besoins du ou des poste(s)
- mise en place de PMSMP et mobilisation d'aides à l'adaptation de l'emploi
- conseils dans le but de faciliter l'intégration de(s) personne(s) sur le poste et dans le lieu de travail
- aide dans les démarches administratives et techniques

Suivi du salarié en emploi

SAMETH / Service d'Appui au Maintien dans l'emploi des Travailleurs handicapés

(Service accessible aux salariés et travailleurs indépendants)

- Vous rencontrez des **difficultés** à exercer votre activité du fait de votre état de santé,
 - Vous êtes en **arrêt de maladie** et vous craignez ne pas pouvoir poursuivre votre activité,
 - Vous êtes en situation de handicap, générant un risque d'incompatibilité entre votre état de santé et votre poste de travail,
- ⇒ Solliciter une visite médicale auprès de la médecine du travail

SAMETH / Service d'Appui au Maintien dans l'emploi des Travailleurs handicapés

- Maintenir dans l'entreprise les travailleurs en situation de handicap au travail.

Entreprises privées et Employeurs publics	Salariés, Agents de la Fonction Publique et Travailleurs indépendants
	Reconnus travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance

- Accompagner à la recherche et à la mise en œuvre de solutions de maintien
 - Techniques
 - Organisationnelles
 - Financières
- Coordonner les interventions des partenaires



SAMETH / Situation éligibles

Contexte de survenance / aggravation du handicap ou évolution du cadre professionnel incompatible avec le handicap de la personne

Personnes pour lesquelles le médecin du travail décèle un risque d'incompatibilité entre l'état de santé et le poste de travail, de nature à générer une situation de risque d'inaptitude

En arrêt de travail

(et dont la reprise au poste paraît compromise)

En activité

(et dont l'état de santé ou l'évolution du cadre professionnel génère une situation de handicap)

SAMETH / Un suivi personnalisé

Le Sameth vous accompagne pour rechercher une solution de reclassement dans votre entreprise (privé ou public).

- Une étude personnalisée de votre situation :
 - ✓ Analyse de la demande, de votre situation et du contexte de l'établissement,
 - ✓ Identification des techniques de compensation,
 - ✓ Recherche / évaluations des solutions retenues,
 - ✓ Coordination des actions à mettre en place,
 - ✓ Sollicitation des financements.
- Une adhésion nécessaire de votre employeur,
- Un travail de collaboration avec la médecine du travail.

SAMETH / Des outils

- Etude ergonomique / Evaluation des capacités fonctionnelles / Aménagement de votre poste de travail,
- Aides techniques et humaines (prothèses auditives, aménagement de véhicule...),
- Mobilisation d'aides financières (aménagement du poste, tutorat, orientation et formation, reconnaissance de la lourdeur du handicap, aide au maintien dans l'emploi...)
- Elaboration d'un projet professionnel / Bilan de compétence / formation professionnelle.



SAVE 68 Sinclair

**(Service d'Accompagnement Vers l'Emploi du
Haut –Rhin)**



SAVE 68 Sinclair

Présentation des associations Sinclair

Les associations Sinclair (Marguerite Sinclair et les Ateliers Sinclair) regroupent 10 établissements et services offrant des prestations d'accompagnement social, médico-social, de formation professionnelle et d'emploi à plus de 900 jeunes et adultes.

Les établissements et services sont répartis en 4 pôles.



POLE SOCIALISATION

- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Foyer d'Accueil pour Travailleurs Handicapés (FATH)
- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité (SASP)

POLE JEUNES & FORMATION

- Institut Médico-Educatif (IME)
- Institut Médico-Professionnel (IMPRO)
- Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)
- Centre de Formation par l'Alternance Sinclair (CFAS)

POLE TRAVAIL

- Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Entreprise Adaptée (EA)

POLE HANDICAP PSYCHIQUE

- Service d'Accompagnement Vers l'Emploi du Haut-Rhin (SAVE 68)

Parrainage d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « Les Ailes de l'Espoir »



SAVE 68 Sinclair

- **Intervention sur l'ensemble du Haut-Rhin**
 - Locaux situés à Mulhouse et Colmar

- **Une équipe pluridisciplinaire**
 - 1 Chef de service
 - 4 Chargées d'insertion et de formation professionnelle issues de différentes formations (CESF, ES, psychologue du travail, bachelor en développement de carrière)



Les prestations proposées par le SAVE 68 Sinclair :

- **Accompagnement et maintien en emploi/formation dans le milieu ordinaire de travail** pour des personnes en situation de handicap du fait de **troubles psychiques** – Prestations Ponctuelles Spécifiques AGEFIPH - FIPHFP
- **Accompagnement et maintien en emploi/formation dans le milieu ordinaire de travail** pour des personnes en situation de handicap du fait d'un **Trouble du Spectre Autistique** Sans Déficience Intellectuelle – Action expérimentale AGEFIPH
- **Formations courtes** « Bilan Pour Agir » et « Construire Pour Agir » pour des personnes en situation de handicap du fait de **troubles psychiques** – AGEFIPH
- **Formations** « **handicap psychique** » à destination des professionnels, des collectifs de travail et des entreprises.



Les Prestations Ponctuelles Spécifiques au handicap psychique

- Elles sont financées par l'AGEFIPH et le FIPHFP

- Elles sont mobilisables uniquement sur prescription d'organismes habilités:
 - Pôle Emploi,
 - Cap Emploi,
 - Sameth,
 - Délégation Régionale de l'AGEFIPH,
 - Missions locales,
 - DIRPHA,
 - Médecins de prévention,
 - Employeurs du secteur public ayant signé une convention avec le FIPHFP.

Les prescripteurs restent les référents de parcours.



Les Prestations Ponctuelles Spécifiques au handicap psychique

➤ Elles sont au nombre de six:

- **PPS 1** : Appui à un diagnostic approfondi
- **PPS 2** : Appui à l'élaboration du projet professionnel
- **PPS 3** : Appui à la validation du projet professionnel
- **PPS 4** : Appui à l'intégration en entreprise ou en formation
- **PPS 5** : Appui de suivi dans l'emploi
- **PPS 6** : Appui – Conseil pour le maintien dans l'emploi



Les Prestations Ponctuelles Spécifiques au handicap psychique

- Echanges réguliers avec les prescripteurs dans le cadre des PPS
 - Restitutions mensuelles
 - Restitutions de fin de prestation
 - Echanges téléphoniques dès que besoin



Les formations courtes « Construire Pour Agir » et « Bilan Pour Agir »

- Le SAVE 68 propose des formations courtes, spécifiques au handicap psychique, dans le cadre d'un groupement solidaire.
- Elles sont financées par l'AGEFIPH.
- Elles sont mobilisables uniquement sur prescription d'organismes habilités:
 - Pôle Emploi,
 - Cap Emploi,
 - Missions locales.



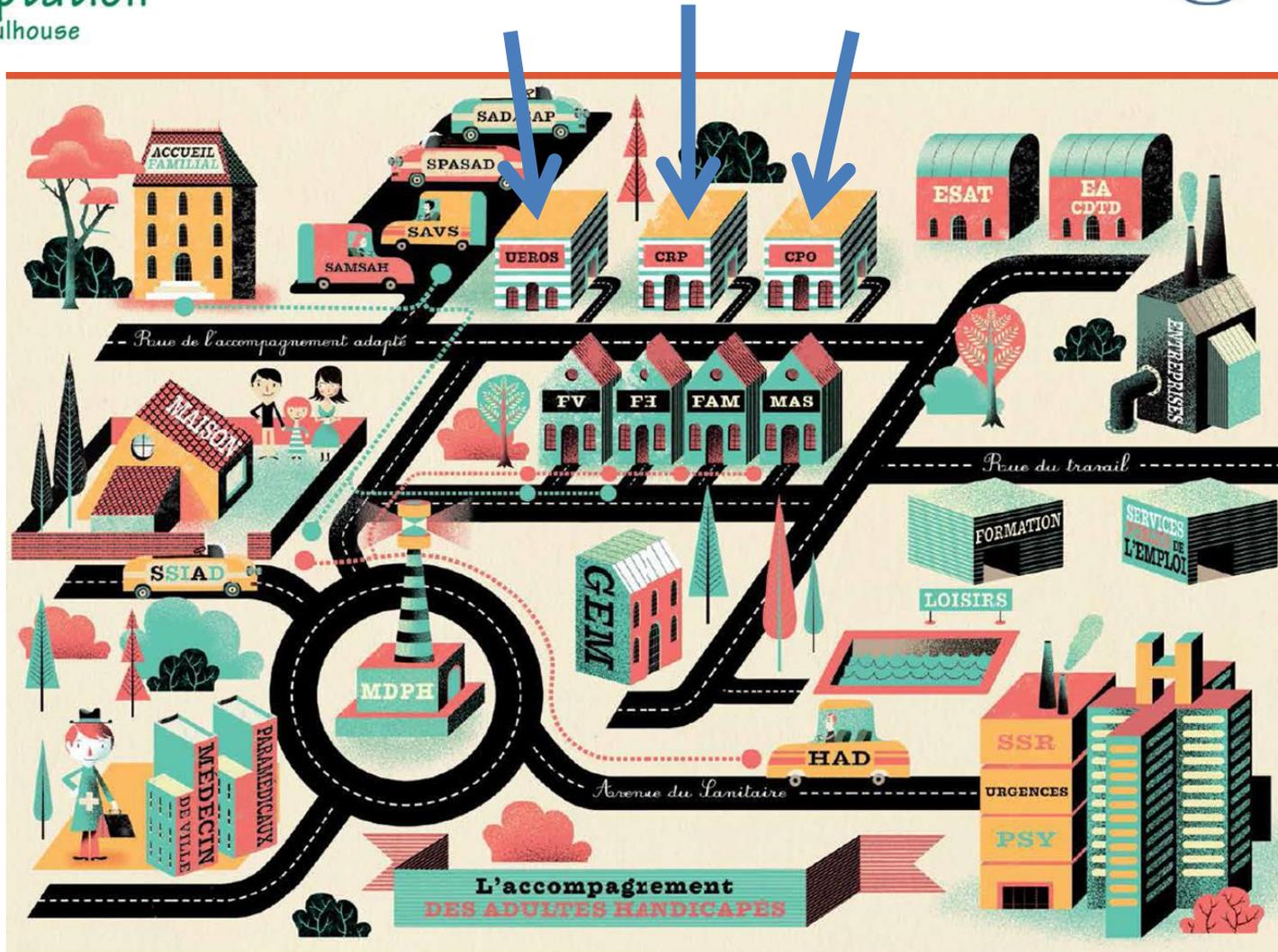
Les formations courtes « Construire Pour Agir » et « Bilan Pour Agir »

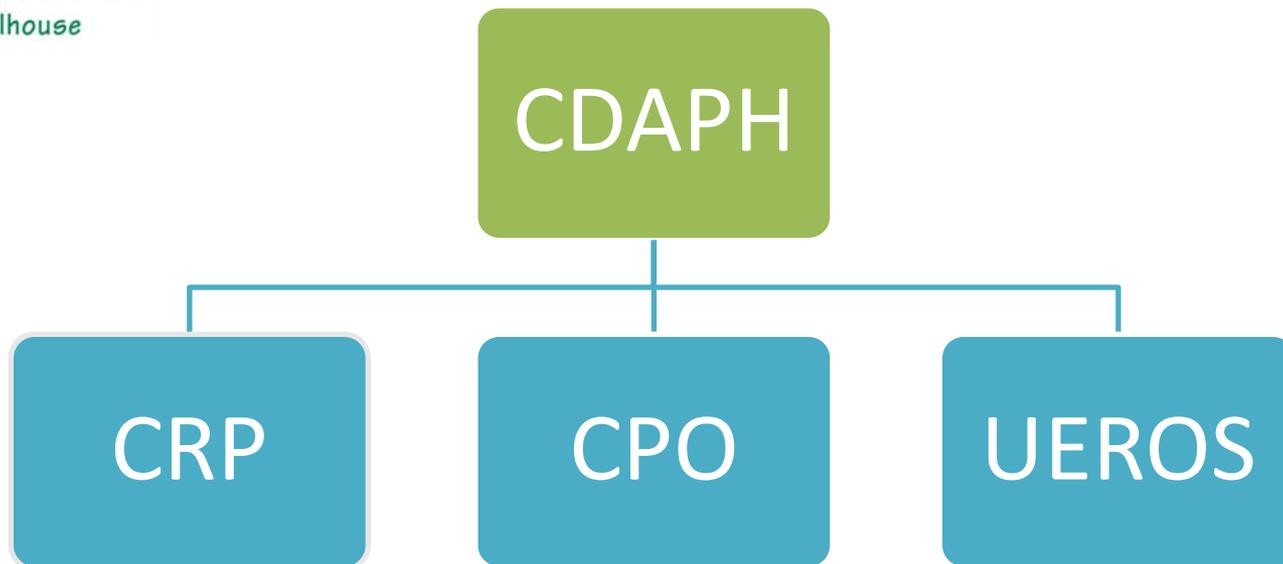
- Objectif: **remobiliser** les bénéficiaires autour du **projet professionnel**

- Durées:
 - 9 semaines pour le « Construire Pour Agir »

 - 13 semaines pour le « Bilan Pour Agir »

Centres de Réadaptation Professionnelle

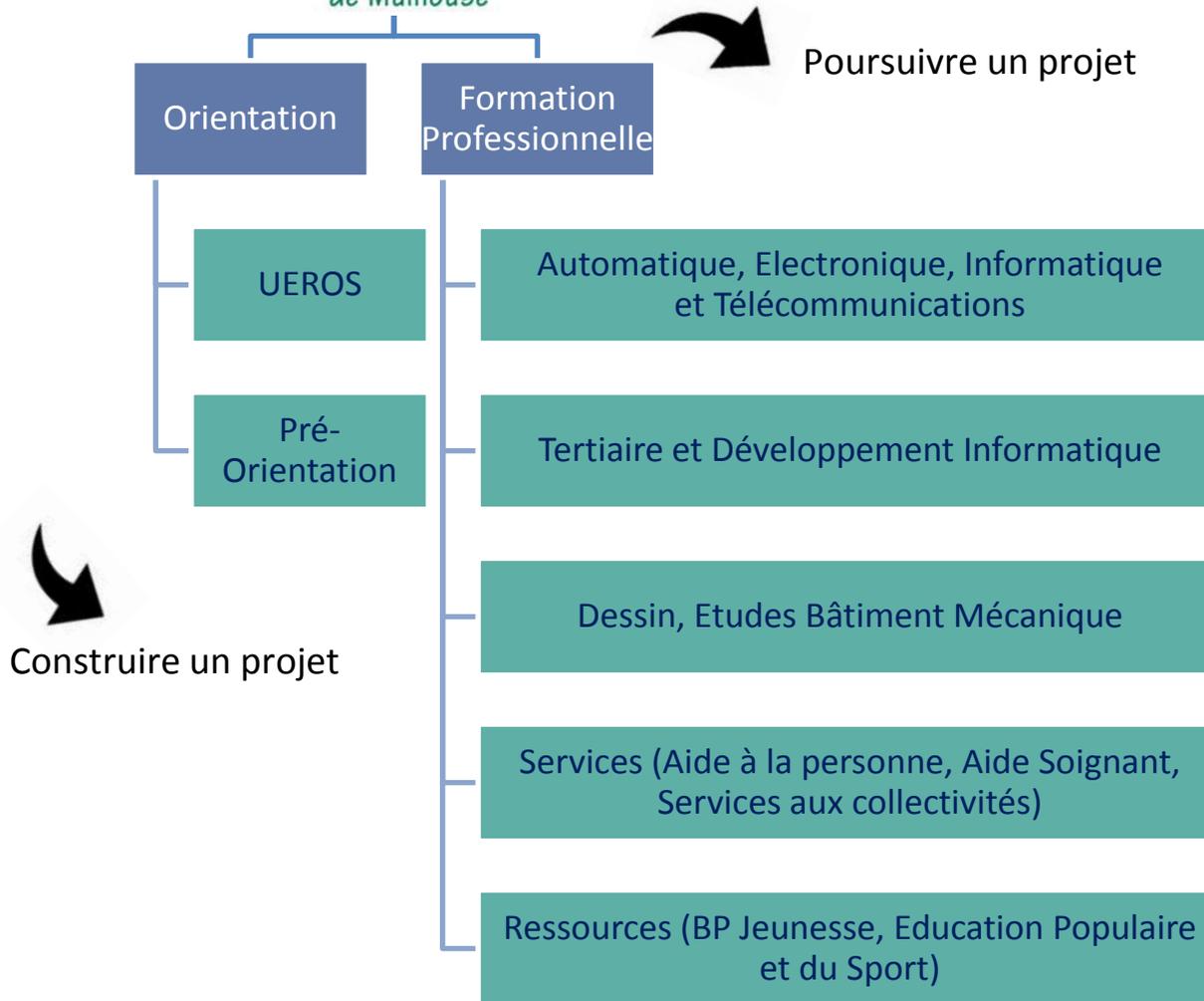


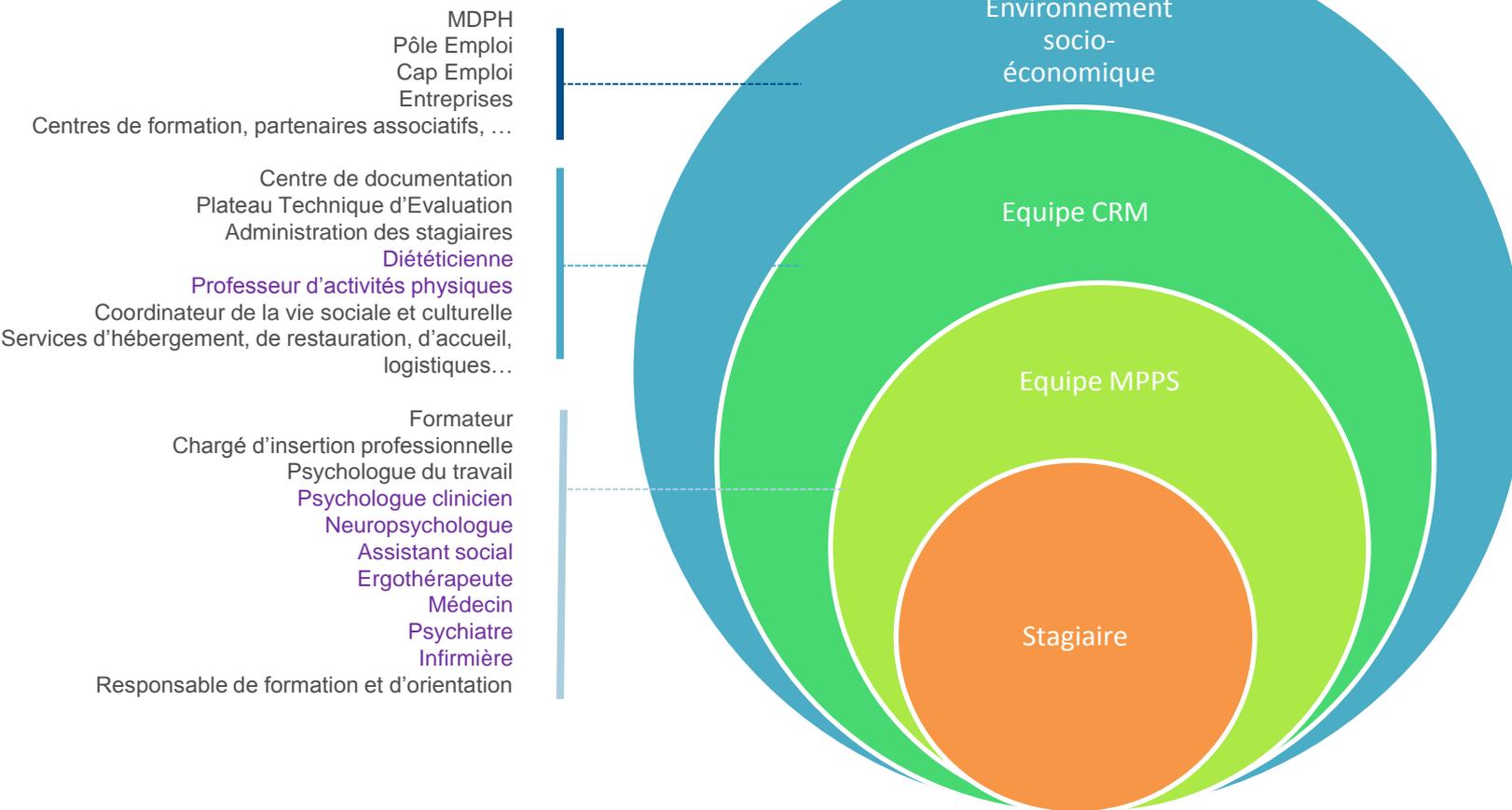


Financement de l'Assurance Maladie

Destinés aux personnes handicapées ayant besoin d'un accompagnement médico-psycho-social

** Le rejet du Centre de Réadaptation ne signifie pas que le CDAPH rejette le projet de formation, cela signifie que la formation peut être faite dans le droit commun.*





* En violet les professionnels qui justifient le financement de l'assurance maladie



et employeurs publics

Depuis janvier 2014, afin de

- favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap
- Réussir les reconversions professionnelles pour raison de santé des personnes en emploi mais en risque d'inaptitude
- Développer la mobilisation des aides et prestations du FIPHFP
- l'État et le Fonds d'Insertion pour l'emploi des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) déploient, au sein de chaque région, le Handi-Pacte Fonction Publique



HANDI-PACTE **ALSACE**

Le pacte territorial

pour l'emploi des personnes handicapées
dans les trois fonctions publiques



et employeurs publics

En 2016, le Handipacte s'est ainsi employé à organiser 2 journées sur le handicap psychique en entreprise :

- A destination des médecins du travail, des ressources humaines et des représentants du personnel
- En s'appuyant sur les organismes portant les prestations ponctuelles spécifiques (PPS). Dans le Haut-Rhin le SAVE Sinclair
- Sur des thèmes comme « comment présenter le handicap psychique en entreprise » et les aides du FIPHFP

La prochaine journée sera dédiée aux médecins du travail sur la question des troubles psychiques en entreprises



HANDI-PACTE **ALSACE**

Le pacte territorial

pour l'emploi des personnes handicapées
dans les trois fonctions publiques

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'aide vise à accompagner les agents en situation de handicap psychique, mental ou cognitif dans une approche globale, à la fois médicale, professionnelle et sociale. Les aides proposées doivent permettre de proposer aux agents un accompagnement pluridisciplinaire et multimodal afin de favoriser le maintien dans l'emploi.



Témoignages

Parcours réussis, *reprise d'activité par le bénévolat* :

Présentation du GEM « Les Ailes de l'Espoir » et de l'association « La source du Florival »

- GEM les ailes de l'espoir
Monsieur SENADLA
Monsieur BOHY ou HARTMANN
- La source du Florival
Madame Anne Marie MASTICARD